

Commune de Bulle

Séance du conseil municipal du mercredi 23 janvier 2019 sur convocation du 18 janvier 2019

8 membres du CM présents

Absents excusés : Dominique Perny, Sophie Morel, Cédric Chambelland

Secrétaire : Janick Millet

➤ **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 5 décembre 2018**

➤ **Ouverture de crédits d'investissements avant vote du budget**

Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents pour ouvrir des crédits d'investissements à hauteur quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit **126 243 € divisé par 4 = 31 560 €**.

➤ **Approbation de l'avenant N°1 d'octobre 2018 au PFF (Pacte financier fiscal de la CFD)**

Rappel : Le pacte financier et fiscal (PFF) est une convention entre les communes et la Communauté de communes. Il a pour finalité : optimiser les ressources fiscales et les dotations, réajuster le maintien des services en rationalisant les dépenses, avec comme actions :

coordonner la stratégie fiscale du territoire en augmentant prioritairement la fiscalité communautaire (fonds de concours) afin d'augmenter le CIF (coefficient d'intégration fiscale)

transférer les compétences à vocation intercommunales

viser l'équité fiscale, financière et budgétaire

L'avenant tend à l'adapter la suppression de la TH en 2021, à valider les fonds de concours, à prendre en compte les futurs transferts de compétences. **Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents** pour approuver l'avenant N°1 sous toutes les conditions présentées, autoriser et charger le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.

➤ **Attribution du logement libre de l'ancien presbytère**

Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents pour attribuer le F3 à *M. Simon Louis*. Un devis de travaux pour de légères rénovations d'un montant de **1 638,49 € TTC a été validé**.

➤ **Indemnités de conseil allouées au percepteur**

Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents pour allouer la somme de **118,51 €** pour une gestion de 120 jours.

➤ **Motion relative à l'augmentation des charges pesant sur le fonctionnement du SDIS**

Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents pour soutenir la motion relative à l'augmentation des charges pesant sur le fonctionnement du SDIS proposée par le Conseil départemental du Doubs.

A l'initiative conjointe des deux groupes, majoritaire et minoritaire, le conseil départemental du Doubs a adopté une motion de soutien au SDIS (service départemental d'incendie et de secours).

Le texte de cette motion rappelle le contexte de grandes difficultés rencontré par les SDIS. « Sans parler des épisodes de violence, les pompiers doivent aujourd'hui composer avec l'inflation des coûts, spécialement à la pompe (estimée à + 170 000 € pour le SDIS du Doubs en 2019), et une augmentation significative du nombre d'interventions sur une année (+ 9.1% en 2018 par rapport à 2017 pour le SDIS du Doubs). Or, le caractère spécifique des secours assumés par le SDIS mérite un accompagnement sur mesure à même de garantir la pérennité et l'efficacité de leurs missions ».

Par ailleurs les élus départementaux ont adressé à l'Etat leur souhait de voir la loi de finances pour 2018 enfin appliquée s'agissant de la gratuité des péages pour les SDIS, mesure dont le décret n'est toujours pas publié. « Alors que les collectivités locales sont limitées dans leur capacité de soutien financier du fonctionnement des SDIS, il est plus que nécessaire d'apporter une réponse collective avec l'Etat à cette problématique. Le SDIS assure une mission de service public indispensable à la cohésion des territoires, au lien social et surtout à l'équité en matière d'accès au secours et aux soins ».

➤ **Revalorisation au 1^{er} janvier 2019 des plafonds des indemnités de fonction des élus locaux**

Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents pour valider la revalorisation qui fait passer le plafond de l'indice brut 1022 à l'indice brut 1027 pour le calcul des indemnités des élus locaux.

➤ **Arrêté de nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales**

Pour information, l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2018 a validé la nomination de Mme Sophie Morel pour le Conseil Municipal, M. Alain Claudet, pour le TGI et M. Patrick Chambelland pour la Préfecture en tant que membres de la commission chargée de la régularité des listes électorales. Un aide-mémoire est remis à chacun d'eux.

➤ **Cahier de doléances / Appel de l'AMRF / Grand débat**

Un cahier de doléances a été ouvert depuis le **samedi 15 décembre 2018** en Mairie. **10** personnes se sont exprimées et une copie a été envoyée à l'AMRF et à l'AMRD le 20 décembre dernier, une autre à la sous-préfecture le 22 janvier 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de signer l'appel lancé par l'AMRF (Association des Maires ruraux de France) le 16 décembre 2018 et qui pose les 4 grandes questions suivantes :

- *Trouvez-vous normal, qu'en matière de dotations aux collectivités, aujourd'hui encore, un urbain vaille deux ruraux ? Une correction de cette injustice doit voir un préalable inscrit dans la loi de finances 2019 que doit adopter le Parlement avant le 31 décembre ;*
- *Trouvez-vous normal en terme de mobilité, que les priorités aient été données à la Grande vitesse en délaissant l'entretien du réseau historique et en négligeant des modes de transports ruraux (TER, Transport à la demande, covoiturage,..) ?*
- *Trouvez-vous normal que les technologies (4G, véhicule autonome,...) soient mises à profit prioritairement pour ne pas dire exclusivement au développement des métropoles ?*
- *Trouvez-vous normal que depuis des années, l'Etat se lamente sur le nombre en baisse de médecins dans le monde rural sans prendre les mesures nécessaires pour y remédier ?*
- *Trouvez-vous normal que l'on confisque les moyens et les pouvoirs des communes pour les confier à des entités administratives plus éloignées ?*

Plutôt que de lancer organisation d'un débat à l'échelle communale, la Commune rappelle aux habitants que le cahier de doléances est toujours ouvert et que toutes nouvelles contributions sera envoyée à la Préfecture.

➤ **Courrier des agriculteurs à diffuser aux nouveaux habitants**

A la demande des exploitants agricoles implantés sur la Commune, un courrier précisant les droits et devoirs de chacun afin de vivre en bonne harmonie sera diffusé par l'intermédiaire du prochain bulletin municipal 2019.

➤ **Rallye régional de La Rivière Drugeon**

Le Conseil municipal donne un avis favorable à l'organisation d'une spéciale sur le territoire de la Commune le **13 avril 2019** de 14 h à 00 h 30 entre Levier/Chapelle d'Huin et Bulle.

Date à retenir : **Lundi 4 février – 13 h 30** – Concours de tarot interclub du Club de l'Amitié à la salle Foblant

La séance est levée à 22 h

Le secrétaire